



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

Séance Ordinaire du 25 septembre 2012
à la Maison de commune

Présidence: M. Mazyar YOSEFI

Membres présents :	57
Membres absents excusés :	16
Membres non excusés:	<u>7</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: MMES et MM Anne-Lise UDRY, Vania LUIS FRANCISCO, Valérie CROT, Mercédès ASSAL, Florence CROCHET, Reynold UDRY, Olivier VERAGUTH, Cédric CHARBONNET, Cédric DELAMADELEINE, Denis HEMME, Fabien LOI ZEDDA, Philippe CORDONIER, Corrado RAMETTA, Otto LOOSLI, Félix SCHMIDT, Laurent BALSIGER.

Absents non excusés: MMES et MM Graziella AIELLO, Angelika CONSTAM, Anne-Catherine DOYER-JOHN, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Erich DURST, Didier PYTHON.

A 20h15, **M. Mazyar YOSEFI**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mmes les conseillères communales, MM les conseillers communaux, M. le Syndic, Mme la secrétaire du Conseil, MM les Municipaux, Mmes et MM, chères Palinzardes et chers Palinzards. Il salue également le public qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires de la commune.

Il salue également la presse qui est représentée, ce soir, par Mme Zoé DECKER, du journal Le Régional, ainsi que la présence de notre ancien Syndic, M. Francis MICHON et de Mme Heidi VIREDAZ-BADER, photographe du journal le Palinzard.

« Je vous souhaite la bienvenue à cette 1ère séance de la rentrée 2012 ; j'espère que l'été vous a été agréable et que vos batteries sont à nouveau rechargées pour attaquer cette nouvelle année de la législature 2011-2016. En préambule je souhaite commencer par remercier Mme Mercédès ASSAL, malheureusement absente ce soir, qui, durant l'année 2011-2012 a assuré la présidence de ce Conseil avec l'élégance qui la caractérise. Comme vous le savez cette année présidentielle ne fut pas de tout repos, notamment en matière de votations et surtout d'élections. Même dans la tourmente, Mme Mercédès ASSAL a su assumer les responsabilités qui lui incombait, notamment lors de la découverte de petites erreurs ou d'oublis survenus pendant l'un ou l'autre des dépouillements de l'automne 2011 ou printemps 2012. M. Patrick ASSAL représentant son épouse, j'ai le plaisir de m'adresser à vous :
« Chère Mercédès, de la part du Conseil communal d'Epalinges et en signe de remerciements pour ton engagement et pour les services rendus à la commune, j'ai le plaisir de te remettre ce petit bouquet d'arrangement floral. »

Applaudissements.



« Ce soir, et contrairement à un récent passé, vous n'aurez plus à imaginer des appellations telles celles imaginées lors de la séance du Conseil de février que j'ai eu l'honneur de présider en l'absence de Mme Mercédès ASSAL. Dès ce soir je ne suis plus M. le Président de la soirée, M. le 1^{er} vice-président, M. le Président de séance ou M. le Président remplaçant. Ce soir, c'est donc bien en tant que 1^{er} citoyen d'Epalinges, mais avec humilité et conscient des responsabilités qui m'incombent que j'aborde cette 1^{ère} séance. Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui m'ont accordé leur confiance. Je me permets également de remercier les membres du groupe Socialiste pour leur soutien pendant les deux dernières années de mon mandat au sein du bureau du Conseil communal. J'espère que ce soutien restera d'actualité dans cette dernière ligne droite.

Nous sommes aujourd'hui dans une société en pleine métamorphose (et pas seulement à Lausanne), et devant des défis majeurs tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la commune. Epalinges verra bientôt sa population atteindre 10'000 habitants. Notre commune doit, aujourd'hui, déjà prévoir et engager les moyens nécessaires pour adapter les infrastructures aptes à répondre à cette expansion.

Epalinges a joué et joue un rôle très important dans l'agglomération lausannoise. Grâce à ses infrastructures et à ses autorités communales, elle a su garder son autonomie comme l'atteste la petite histoire des années 1942 et 1945. En effet, à cette époque le problème de la fusion avec Lausanne fût posé en 1942. Puis en 1945, contre l'avis de la Municipalité, la commission ad hoc du Conseil, unanime, recommandait la fusion avec la capitale. Après une longue discussion, le vote du législatif enregistra une parfaite égalité entre les « oui » et les « non ». Le Président du Conseil refusa de trancher. A ce titre, j'espère sincèrement n'avoir pas à me prononcer sur cette question durant mon mandat.

Suite à ce 1^{er} vote, le débat reprit lors de la séance suivante et, le 17 mars 1945, le Conseil communal d'Epalinges renonça à cette fusion à une forte majorité vu les remous qui agitaient la Capitale. Ces remous étaient évidemment directement liés au renversement de la majorité survenu lors des élections communales lausannoises dont les communistes sortirent vainqueurs ; la gauche lausannoise avait ainsi, et sans le vouloir, sauvé la commune d'Epalinges !

Cette autonomie communale conservée implique qu'aujourd'hui, nous gardions en permanence à l'esprit dans tous nos débats la sauvegarde du bien public et des intérêts de la population. Les sujets qui préoccupent actuellement les Palinzardes et les Palinzards devraient guider nos débats. Je pense notamment : au sentiment d'insécurité, à la mobilité, au logement, aux conditions de vie des seniors, à l'école et à la jeunesse, à l'intégration des nouveaux habitants, qu'ils soient suisses ou étrangers, pour n'en nommer que quelques-uns.

A notre niveau mais avec conviction nous devons contribuer, même modestement, à l'édification d'une société plus juste, plus équitable et durable afin de laisser à nos enfants et aux générations futures un coin de pays où le bien vivre ensemble sera encore d'actualité. Loin des lobbies, nous devons prendre en considération l'intérêt général et travailler en harmonie et dans le respect de chacune et de chacun. C'est seulement ainsi que nous pourrons, tout en respectant l'héritage légué par les anciens, œuvrer solidairement à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyennes et concitoyens, avec le souci du respect d'une approche intergénérationnelle et des défis à relever.



Comme le disait SAADI, sage poète et humaniste persan du 13^{ème} siècle à la langue d'une saveur unique et à la plume vivace :

*Les êtres humains sont les parties d'un corps,
Ils sont issus de la même essence,
Lorsqu'une de ces parties est atteinte et souffre
Les autres ne peuvent trouver ni la paix ni le calme.*

Dans cet esprit, je nous invite à être soucieux des problèmes et des souffrances de nos semblables.

Je nous souhaite une année de solidarité, de détermination et de débats constructifs et fructueux. »

Merci pour votre attention.

Applaudissements de l'assemblée.

L'appel est effectué par la secrétaire, le quorum étant atteint avec 57 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Vendredi 6 juillet;

Accompagné par Mme Heidi VIREDAZ-BADER, il a rendu visite à Mme Berthe CAVIN pour ses nonante ans. Elle les a reçus avec le sourire entourée de ses amis. *Ye dèvese prâo bin lo patois.* Comme l'assemblée l'a bien compris, elle parle parfaitement le patois.

A la même date, ils ont rendu visite à Mme Marie POEHN qui les a reçus à son domicile, parfaitement indépendante et en forme. Elle a raconté son voyage de cet été en Italie.

Il souhaite à ces deux nonagénaires une bonne continuation.

Mardi 7 août;

Il a rencontré M. le Syndic et M. Alexandre GOOD afin de mettre en place la future collaboration entre le bureau du Conseil et la Municipalité.

Jeudi 16 août;

Toujours accompagné par Mme Heidi VIREDAZ-BADER, le Président a rendu visite à Mme Berthe DUCRET pour ses 90 ans. Elle les a reçus entourée de ses voisins : bien que sa vie n'ait pas été toujours rose, elle a la joie de vivre qui brille dans ses yeux. Il lui souhaite une bonne continuation.

Jeudi 30 août;

Le Président a eu l'honneur de participer, avec la Municipalité ainsi que les 2 députés de notre Conseil, Mme Brigitte CROTTAZ et M. Claude MATTER, à la visite du Conseil d'Etat dans le district de Lausanne. Pour sa part, il avait choisi comme option la balade des préfets de pinte en pinte au cœur de Lausanne avant de rejoindre le Conseil d'Etat pour la partie officielle. Une journée très intéressante et une balade bien arrosée question météo, bien entendu !



Le 3 septembre;

Il a reçu une lettre de Mme Florence CROCHET dont il donne la lecture : « M. le Président, par le présente, je souhaite vous informer, qu'après mûres réflexions, j'ai pris la décision de céder ma place au sein du Conseil communal d'Epalinges et ce, au 1^{er} octobre prochain. En effet, fréquemment en déplacement pour des raisons professionnelles et de plus très occupée par mon rôle de mère de 3 adolescents dans une famille monoparentale, j'estime ne pas pouvoir consacrer assez de temps à mon rôle de conseillère communale. Il est donc préférable de céder ma place à quelqu'un qui pourra en faire bon usage. D'avance, je vous laisse le soin de prendre note de ma décision. A vous M. le Président et à tous ceux qui s'investissent dans le bon fonctionnement de notre commune, je vous remercie et vous félicite pour votre persévérance. Dans l'attente de vous lire, je vous présente, M. le Président, mes plus cordiales salutations. »

Il a pris note de cette démission et le bureau du Conseil discutera de ce point le 8 octobre prochain lors de sa séance et selon l'article 9 du règlement de notre Conseil.

Lundi 10 septembre;

La rencontre annuelle avec la Municipalité et les Présidents de Partis a eu lieu dans cette même salle. La Municipalité les a informés sur une dizaine de points de différents projets et règlements à venir dont il est certain que ces points ont été discutés au sein des groupes respectifs.

Vendredi 21 septembre;

Il a rendu visite à Mmes Marguerite DESARZENS et Clara MARTINET, également accompagné par Mme Heidi VIREDAZ-BADER pour leur nonantième anniversaire. Ils ont passé un moment convivial et agréable avec ces 2 personnes accompagnées de leur famille respective. Il leur souhaite une bonne continuation.

Il donne les résultats des votations du dimanche 23 septembre 2012 :

Objet no 1 : formation musicale : 1679 oui et 574 non participation 44,94 %

Objet no 2 : logement à la retraite : 789 oui et 1472 non participation 45 %

Objet no 3 : tabagisme passif : 970 oui et 1307 non participation 45,1 %

Le prochain scrutin aura lieu le dimanche 25 novembre. Il tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé au dépouillement dans la bonne humeur en dépit du fait que sa clé n'ait pas fonctionné pour ouvrir les locaux du Greffe. Malgré cet incident, Epalinges a été la 4^{ème} commune à transmettre ses résultats.

En l'absence de Mme Valérie CROT, M. le Président demande à M. Ernest CORBAZ de désigner un scrutateur remplaçant.

M. Ernest CORBAZ présente M. Jean-Luc MAGNENAT.

Aucune opposition, M. le Président demande à M. Jean-Luc MAGNENAT de venir prendre place aux côtés des autres scrutateurs et le remercie.

Le Président passe au point no 1 de l'ordre du jour.



1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 26 JUIN

Le Président procédera en 2 étapes, d'abord l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire et ensuite celui de la séance extraordinaire.

M. Charles-André BOLOMEY au nom de son collègue **M. Fabien LOI ZEDDA**, absent excusé ce soir, souligne une erreur à la page 84,

Merci de corriger ainsi : nord-est par **nord-ouest** et dépassement par **déplacement** du terrain multisports. Merci.

M. Angelo MARZOLI intervient en citant en page 85, 3^{ème} paragraphe avant la fin de la page, et cite partiellement la lettre que la Présidente d'alors au sujet des articles de sa plume parus dans le Journal d'Epalinges : « ceci ne correspond en rien à ce que j'avais écrit, ils ont été modifiés sans mon consentement en y ajoutant en plus des erreurs grossières dont vous vous êtes permis de me faire porter la responsabilité par ma signature, fin de citation ». Il cite à nouveau quelques lignes plus loin : « Vous avez bafoué là une des principales libertés de notre pays qui est la liberté d'expression et le respect d'autrui, fin de citation. »

Il la rejoint pleinement dans son indignation et dans son courroux, il a été aussi choqué de découvrir à la page 72 du même procès-verbal son texte de présentation de M. Mazyar YOSEFI, largement modifié et réinterprété et avec en plus, des erreurs grossières. Il précise que le lendemain il a remis son texte au secrétariat du Conseil, l'intégralité de son texte, sans fautes d'orthographe et sous forme électronique Word, donc copiable et colable. Il demande donc que ce procès-verbal soit modifié en y intégrant le texte original de son intervention, le voici :

« Présentation Yosefi Mazyar à la présidence du Conseil communal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Pour les moins jeunes d'entre vous, rappelez-vous 1994 l'année où l'équipe suisse de football participait après presque trois décennies d'attente à une phase finale de la coupe du monde et disputait le match d'ouverture contre l'équipe des Etats Unis à Detroit.

En septembre de cette même année 1994, un jeune homme de 18 ans quittait clandestinement son pays sur un bateau de pêche en traversant le détroit d'Ormuz qui sépare l'Iran de la péninsule arabique. Ce jeune adulte du nom de Yosefi Mazyar refusait de vivre sous la dictature du régime des ayatollahs.

Grâce au regroupement familial, le jeune Mazyar Yosefi sera autorisé à rejoindre ses parents déjà résidents à Lausanne depuis quelques années pour des raisons politiques.

De fin 1994 à début 1996, Mazyar Yosefi apprend la langue française qui lui était totalement inconnue et c'est avec succès qu'il se présente à l'examen d'entrée de l'école technique de Ste-Croix. En parallèle à sa formation à plein temps de mécanicien de précision, il entame des cours du soir à l'école des Arches à Lausanne en vue d'obtenir un diplôme fédéral en informatique.



En 2000 suite à l'obtention de ces deux diplômes il opte pour la voie informatique et c'est pourquoi aujourd'hui il œuvre au sein d'une entreprise internationale en tant qu'ingénieur dans cette discipline.

Tout au long de sa formation M. Yosefi finance ses études en travaillant durant tous les samedis et durant toutes ses vacances dans le magasin Emmaüs à Etagnières. C'est lors d'une rencontre avec le fondateur de la communauté d'Emmaüs, l'abbé Pierre, qu'il décide d'ajouter un volet associatif dans son parcours de vie.

Il devient membre d'ONG telles que Green Peace, WWF, Amnesty International ou Médecins sans frontières pour ne citer que les plus connues.

En 2003 il s'établit à Epalinges et en 2006 M. Yosefi donne une impulsion plus politique à son action en devenant conseiller communal. Dès ses premiers pas dans la politique, il s'est engagé à lutter contre toute discrimination et pour l'égalité des droits fondamentaux de chacun.

C'est en janvier 2007, soit 13 ans après avoir quitté les côtes iraniennes, que M. Mazyar Yosefi acquiert la nationalité Suisse.

En 2010, ce conseil l'a élu à la 2^{ème} vice-présidence, l'été dernier vous l'avez confirmé à la 1^{ère} vice-présidence. Durant ces deux dernières années il a exercé ses fonctions au sein du bureau en toute harmonie avec ses collègues provenant d'autres partis. Il a œuvré au sein de la commission de gestion 2010, qu'il a présidée, avec une approche constructive. Son chemin de vie dénote qu'il ne fuit pas la difficulté dans ses choix, qu'il est rigoureux dans son action et pour l'avoir moi-même vécu qu'il est un excellent et jovial convive autour d'un bon plat et d'un bon verre de vin. Deux de ces principales qualités sont sa fougue et sa spontanéité qui contribuent souvent à dynamiser notre conseil. Deux de ces principaux défauts sont sa fougue et sa spontanéité qui contribuent parfois à ébranler notre sérénité. Dans tous les cas, sa personnalité dynamique concourt à favoriser le débat, ce qui ne peut qu'être gage de réflexion et de créativité pour la conduite de notre commune.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers au nom du groupe socialiste j'ai l'honneur de vous présenter M. Mazyar de son prénom et Yosefi de son nom de famille à l'élection de la présidence de ce conseil.

Merci

A.Marzoli le 26.06.2012 »

- **M. Bernard FAUCHERRE** constate qu'il a été noté non excusé lors des séances du 26 juin 2012. Or il avait envoyé le jour précédent un mail à Mme la Présidente d'alors pour s'excuser. Il a remis une copie du mail à la secrétaire de ce soir. La correction sera faite.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président passe **au vote du procès verbal de la séance ordinaire tel que modifié** à mains levées.

A mains levées et **avec ces corrections le procès-verbal** de la séance ordinaire du 26 juin 2012 **est accepté à l'unanimité.**

Le Président demande s'il y a des remarques pour le procès-verbal de la séance extraordinaire. Aucune remarque, il passe **au vote du procès-verbal de la séance extraordinaire** avec la correction de M. Bernard FAUCHERRE excusé également pour cette séance, à mains levées.

A mains levées et **avec cette correction le procès-verbal** de la séance extraordinaire du 26 juin 2012 **est accepté à l'unanimité.**



3. PAVILLON SCOLAIRE DU GRAND-CHEMIN-REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE, MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ET ASSAINISSEMENT DES CONDUITES DE CHAUFFAGE-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis no 10/2012

Avant de commencer les délibérations, M. Mazyar YOSEFI, Président, rappelle l'article no 55 du règlement du Conseil communal, soit que les commissions ad hoc doivent siéger au moins deux semaines avant la séance du Conseil. Pour ce préavis et le suivant, cela n'a pas été le cas, la commission n'ayant siégé que la semaine passée. En effet, M. Cédric CHARBONNET avait été désigné par le bureau pour présider les deux dites commissions, mais pour des raisons médicales, celui-ci n'a pas pu remplir sa tâche. M. Yann GLAYRE a dû reprendre en urgence la présidence de ces deux commissions. Qu'il soit remercié de la part du bureau pour sa disponibilité immédiate.

La parole est donnée à **M. Yann GLAYRE**, Président rapporteur de la commission nommée pour cette affaire incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Michel PERRET** tombe des nues, car cette commission aurait siégé jeudi dernier et il devait faire partie de celle-ci et ne croit pas avoir reçu de convocation. Autrement dit le groupe Hors-parti n'a pas été représenté lors des délibérations de cette commission. Il trouve cet état de fait regrettable et veut bien admettre qu'il y ait eu des problèmes mais chaque groupe a le droit légitime d'être représenté dans les commissions. Compte tenu de l'objet et de l'urgence de décision des travaux à effectuer, non seulement pour ce point là mais également pour le point suivant, le groupe Hors-parti participera à la discussion ce soir mais ne mettra pas du tout en question les travaux de la commission.

Ce point sera mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du bureau afin de s'assurer que les membres désignés soient bien convoqués.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au **vote du préavis no 10/2012**.
A mains levées, **le préavis no 10/2012 est accepté à l'unanimité**.

4. SALLE DES SPECTACLES-MISE AUX NORMES ET MODERNISATION DU MATERIEL ET DES INSTALLATIONS SCENIQUES-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis municipal no 11/2012



La parole est donnée à **M. Yann GLAYRE**, Président rapporteur de la commission nommée pour cette affaire incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Bernard KRATTINGER** apporte l'information complémentaire promise à un commissaire qui s'est inquiété des problèmes de désamiantage de la salle des spectacles. Après des recherches ad hoc il peut préciser que le désamiantage a été effectué en juillet 2005, le contrôle final du 22 juillet 2005 mentionnait les résultats suivants :
Sous le toit de la grande-salle, assainissement réalisé à satisfaction ; local contrôlé, disponible immédiatement.
Dans la salle, assainissement réalisé à satisfaction ; local contrôlé, disponible immédiatement.
Il n'y a donc pas lieu d'effectuer de nouvelles mesures, ni d'engager des démarches supplémentaires de désamiantage à la Salle des spectacles.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au **vote du préavis no 11/2012**.
A mains levées, **le préavis no 11/2012 est accepté à l'unanimité.**

5. CREATION D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE MOBILITE ET D'UN PLAN DE MOBILITE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL-DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE-REPONSE A LA MOTION DEPOSEE POUR LES VERTS D'EPALINGES PAR MME MARY PITTET ET M. ERICH DURST

Préavis municipal no 12/2012

La parole est donnée à **Mme Chantal KUNZ**, Présidente rapportrice de la commission nommée pour cette affaire, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances (au dossier).

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Charles-André BOLOMEY**, au nom du groupe PLR, souhaite amender le préavis, alinéa2, sous la forme suivante :
 - Le Conseil communal d'Epalinges décide :
2. d'autoriser la Municipalité ***à engager la somme nécessaire, dès connue la décision du Grand Conseil relative à la reclassification de RC 601***, et à prélever sur les liquidités courantes.
- **M. Yves GIROUD** souhaite vivement que l'étude examine la question des horaires des transports publics. Il trouve inacceptable que, pour la majorité des habitants de la commune, la situation s'est péjorée depuis 2008. Par exemple : il faut parfois attendre 20 mn aux heures de pointe, pas de coordination entre le M2 et les bus, les fréquences



sont chaotiques, manque de desserte en soirée, aller au cinéma ou au théâtre est mission impossible en transports publics, l'allongement du temps du trajet entre la gare et Epalinges s'est accru et le dernier bus, près d'une heure avant le dernier métro, est inacceptable. Il ne mentionne pas le week-end où la situation est encore pire.

C'est pourquoi il émet un vœu afin que l'étude examine ce problème et propose une réelle amélioration des déplacements en transports publics dans la commune.

- **M. Bernard KRATTINGER** va répondre dans le désordre aux questions formulées ce soir. Concernant les horaires et l'amélioration des transports publics, ces éléments font bien entendu partie de l'étude et les cadences proprement dites sont du ressort des «T.L.» et des négociations seront entreprises avec eux. A sa connaissance, il n'est pas impossible d'infléchir les horaires des bus et il y a eu déjà des modifications quant aux horaires à la sortie des classes. Il prend note du vœu de M. Yves GIROUD et fera son possible pour l'intégrer dans cette étude.

Il souhaite revenir sur l'amendement proposé par le groupe PLR demandant à n'engager les démarches sur le plan de mobilité qu'une fois seulement les décisions relatives à la reclassification de la RC 601 soient prises par le Grand Conseil ; la Municipalité se prononce, évidemment, en défaveur de cet amendement et invite l'assemblée à le refuser. Le pourquoi, et faut-il le rappeler, qu'il s'agit d'une réponse à une motion déposée par le Conseil communal. Ce sont les conseillères et conseillers qui ont demandé d'établir un plan de mobilité et la Municipalité fait acte d'obéissance et a engagé les démarches permettant de répondre à cette exigence. Il part du principe que la majorité du Conseil souhaite qu'un plan de mobilité soit établi dans les meilleurs délais et non dans un avenir incertain qu'induit, par cette attente, la décision du Grand Conseil.

Il n'est pas inutile de rappeler que les autorités communales d'Epalinges sont étroitement associées aux travaux destinés à définir les différents aspects de la requalification de la Route de Berne que cela soit en terme de profil de chaussée, d'implantation de pistes cyclables et de trottoirs, de réduction de la vitesse, de la localisation des giratoires et il en passe. De l'avis de la Municipalité, il semble peu opportun d'attendre les décisions du Grand Conseil alors que les modifications de la Route de Berne entre le carrefour des Croisettes et En Marin sont définies.

Un tel retard serait par ailleurs préjudiciable pour d'autres secteurs de la commune peu ou faiblement concernés par la RC 601. On peut citer les études nécessaires pour la création de zones 30 km/h souhaitées par les habitants de certains quartiers. De plus le projet de densification de Sylvana, qui a été évoqué dans le cadre du rapport de la commission ad hoc, implique que soit engagées sans tarder les études pour maîtriser les augmentations de trafic qui découleront de cette densification. La même remarque est aussi valable pour la densification d'autres secteurs comme les « Orchez » par exemple, Bois-de-Ban ou Route de Montblesson.

En conclusion la Municipalité invite l'assemblée à refuser cet amendement, car il paraît judicieux d'engager dès maintenant ces travaux d'études du plan de mobilité.

- **M. Maurice MISCHLER**, souhaite ajouter que la Municipalité est en étroite collaboration avec l'entreprise «Transitec» et si besoin est, il sera possible de leur demander de différer voir d'échelonner les études et de commencer par les sujets hors route de Berne.



La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote de l'amendement** proposé par le groupe PLR. Il rappelle le texte de l'amendement qui modifierait le point 2 du préavis no 12/2012, soit :

Le Conseil communal d'Epalinges décide

2. d'autoriser la Municipalité ***à engager la somme nécessaire, dès connue la décision du Grand Conseil relative à la reclassification de RC 601***, et à la prélever sur les liquidités courantes.

A mains levées, **l'amendement du préavis no 12/2012 est refusé par 19 voix pour, 34 contre et 3 abstentions.**

Le président passe **au vote du préavis no 12/2012.**

A mains levées, **le préavis no 12/2012 est accepté à la majorité absolue dont 3 non et 2 abstentions.**

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Animations communales : en 1^{er} lieu la semaine de la mobilité s'est terminée avec un certain nombre d'animations, quelques unes ont très bien fonctionné, d'autres ont couru, d'autres ont roulé et il espère que l'on pourra reconduire cette manifestation l'an prochain. Toutes les personnes ayant des idées pour cette manifestation sont les bienvenues.

Il espère que l'assemblée a lu le journal le Palinzard qui informait la population des festivités pour le 350^{ème} anniversaire de l'Eglise des Croisettes qui auront lieu du 8 au 11 novembre. Suite à l'acceptation de la rénovation de celle-ci, la population a pu constater que cette rénovation est en bonne voie, les échafaudages ont été enlevés, et que l'Eglise est nettement embellie. Il ne va pas annoncer l'ensemble des animations, il rappelle celle du 8 novembre avec le vernissage de l'exposition de Mme Heidi VIREDAZ-BADER qui concerne l'Eglise. Cette semaine de festivités se terminera avec un concert exceptionnel le dimanche 11 novembre à 17h avec Mme Brigitte FOURNIER, cantatrice, Jean-François MICHEL, trompettiste solo et l'organiste Anne CHOLLET. Il invite tout le monde à lire le programme dans le journal pour de plus amples informations sur cette fête.

Pour le chapitre des animations, la semaine dernière a eu lieu une conférence de M. Michel ROCHAT, chef d'orchestre reconnu à Taïwan, alors qu'il était, au départ, directeur du Conservatoire de Lausanne. Celle-ci était très intéressante et de plus s'est faite en présence de l'Ambassadeur honoraire de Taïwan ; mais hélas il n'y avait qu'une cinquantaine de personnes présentes à cette conférence.

La Municipalité se donne de la peine pour organiser différentes manifestations, alors s'il vous plaît, lisez le journal d'Epalinges. Une remarque dite à la fin de cet exposé : « de toute façon, pas étonnant, Epalinges est une cité dortoir ! », évidemment cette remarque l'a mis en colère, car le but du mandat de la Municipalité est que l'on n'entende plus jamais ça !

Le 1^{er} novembre, il y aura une conférence d'un jeune d'Epalinges qui a fait une expédition dans la Cordillère des Andes et le 15 du même mois, une conférence de



Mme Sylvie COHEN et M. Marc DECREY, journalistes sur le thème « Quand le pôle perd le nord » et beaucoup d'autres comme la nuit des contes par M. René LERESCHE, il en oublie certainement. A priori il y a une foule d'animations dans notre commune, alors faites-le savoir afin que celles-ci puissent avoir du succès.

Règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets : il annonce que le lundi 29 octobre à 20h aura lieu une séance d'information sur cette taxe, à la salle des spectacles, ouverte uniquement aux conseillères et conseillers communaux ; un mail de confirmation vous sera envoyé. La Municipalité espère que la discussion sera déjà bien engagée ce jour-là afin que lors des séances de commission, l'aspect aura bien été dégrossi.

Il a le plaisir, ce soir, d'offrir le livre aux conseillères et conseillers communaux des 350 ans de l'Eglise d'Epalinges, livre écrit et illustré par M. Francis MICHON et Mme Heidi VIREDAZ-BADER. Ce livre très intéressant pourra être emporté à la fin de la séance. Il sera en vente publique dès samedi au prix de CHF 20,-. Il les remercie encore chaleureusement pour leur travail.

Applaudissements de l'assemblée.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Centre de vie enfantine de la Croix-Blanche : le mois de novembre sera effectivement un mois de festivités, le 3 novembre aura lieu l'inauguration officielle du Centre de vie enfantine et de l'extension du Collège. Cette inauguration se fera sous forme de portes ouvertes de 9h à 12h30 avec une partie officielle à 11h. A tous soyez les bienvenus.

Bibliothèque : il rappelle que la bibliothèque d'Epalinges a ouvert un secteur adulte et invite la population à faire fonctionner cette bibliothèque communale ouverte à tous.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Ch. du Polny : ce tronçon de route a souffert suite à une rupture d'une conduite d'eau des « S.I ». Des travaux provisoires de rafistolage ont été entrepris qui n'ont tenu qu'un jour et demi, il a fallu recommencer. Les « S.I » ont constaté que ces conduites étaient suffisamment vétustes et endommagées et qu'il fallait les remplacer. D'importants travaux débiteront le 8 octobre et se prolongeront probablement jusqu'à Noël, ces travaux impliquent la fermeture du chemin dans cette section. Un arrangement devra être trouvé afin que les riverains puissent atteindre leur domicile. La commune profitera de l'occasion pour procéder à une stabilisation du talus qui se trouve en face de la glissière métallique, à gauche en descendant, afin d'éviter en période de gel et dégel, que la boue n'envahisse la route comme ça a été le cas jusqu'à maintenant.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Police cantonale: il informe que des contrôles radar ont été effectués à la Route de Montblesson et au Pré-d'Yverdon. Pour la Route de Montblesson, 4 contrôles ont eu lieu avec un total de 9h30, avec des jours et horaires différents :



1892 véhicules et seulement 39 dénoncés soit 2,06 % des automobilistes qui n'ont pas respecté la vitesse.

Au chemin Pré-d'Yverdon, 4 contrôles également avec des jours et horaires différents, mais un total d'heures de 6h55 :

906 véhicules contrôlés dont 105 dénoncés soit 11,58 %.

La Gendarmerie considère que ces infractions sont encore raisonnables par rapport à d'autres points noirs de ce canton.

Il n'en demeure pas moins que la Municipalité reste très attentive à ce qui se passe sur ces tronçons et il peut annoncer qu'au mois d'octobre les chicanes provisoires feront place à des chicanes définitives.

Piscine et salle de gymnastique de Bois-Murat : il fait part de la dernière communication sur la mise en place de panneaux photovoltaïques. Ceux-ci ont été posés pendant les vacances d'été et sont opérationnels. Il a bon espoir de communiquer, lors de la séance du mois de novembre, le coût définitif de ce chantier, certes avec un dépassement qui reste raisonnable et justifié sur un montant total devisé de CHF 5'200'000,-.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Bureau technique communal : M. Maurice MISCHLER a évoqué la semaine de la mobilité et il peut informer que l'Administration communale y a participé fortuitement avec le déménagement du Service technique dans le cadre de la réorganisation et de la réaffectation des locaux de la Maison de commune. La 1^{ère} étape est achevée depuis le 21 septembre : le Service technique n'a plus ses bureaux dans la Maison de commune mais loge provisoirement dans les combles de la Maison palinzarde. La suite aura lieu au mieux à la fin de cette année mais principalement en 2013.

La prochaine étape constituera à distribuer les locaux affectés antérieurement au Service technique au Service social, ensuite, après réaménagement du rez-de-chaussée de la Maison palinzarde, ceux-ci seront affectés à la Police administrative et un bureau sera réservé pour les interventions de la Gendarmerie. Enfin, après quelques modifications des locaux actuels de la Police, ceux-ci seront occupés par le Service technique qui, pour la 2^{ème} fois, participera à la semaine de la mobilité.

Ces réaménagements ont été jugés nécessaires au vu de l'indispensable agrandissement des surfaces des bureaux du Service technique et pour redimensionner les locaux de la Police suite à sa réorganisation intervenue en juillet 2012.

Les deux informations suivantes ne concernent plus la semaine de la mobilité mais seraient plutôt associées à la semaine du goût !

Implantation d'un restaurant « MacDonald » au carrefour des Croisettes : suite à 2 rencontres avec des représentants d'un potentiel acquéreur et les propriétaires de la parcelle au carrefour des Croisettes, la Municipalité a fait part des questions et interrogations soulevées par l'éventuelle implantation de ce restaurant à cet endroit. La Municipalité a également demandé une offre à des spécialistes du trafic et aménagement du territoire pour mener une étude pour préciser les aménagements nécessaires de la Place des Croisettes vu le changement d'affectation de la parcelle en question et les contraintes découlant de la modification du Parc de Vennes et de la requalification de la RC 601. A l'heure actuelle les bureaux sollicités pour cette offre planchent toujours pour l'affiner et y intégrer toutes les contraintes liées à



l'exploitation de cette place et de l'interface bus-M2. L'assemblée sera, bien entendu, informée en temps utile de l'avancement du dossier.

Vin des vignes palinzardes d'Epesses : ce sujet traite aussi de la semaine du goût et la Municipalité a décidé de reconduire la vente de son vin cet automne. La vente promotionnelle aura lieu le samedi 6 octobre 2012 de 10h à 13h au dépôt de la voirie du Bois-de-la-Chapelle. Le même jour et aux mêmes heures, il y aura portes ouvertes du bâtiment des Services communaux des travaux.

CUTR-Sylvana-Projet d'agrandissement : le projet de développement de Sylvana s'articule autour de 2 démarches ; premièrement l'adoption d'un PPA (plan partiel affectation) et d'un PAC (plan affectation cantonale) pour l'implantation de bâtiments supplémentaires destinés à augmenter les surfaces pour améliorer les couvertures des besoins en lits «EMS». A Sylvana cela passerait de 80 à 284 lits avec une augmentation de personnel de 120 à 375 personnes à plein temps; la surface bâtie brute passerait alors de 6000 m² à 23340 m². Vu la situation urgente liée à la pénurie de lits type «EMS», les Services cantonaux et le CHUV projettent de surélever le bâtiment existant. La Direction des constructions du CHUV a rencontré la Municipalité en août 2012 pour définir le calendrier lié à ces projets. Le projet de surélévation bénéficiant d'une autorisation spéciale délivrée par le Service du développement territorial, le calendrier de ce 1^{er} projet pourrait être le suivant : dépôt de la mise à l'enquête en octobre 2012, début des travaux en septembre 2013 et fin en mars 2015. Pour l'augmentation des surfaces bâties, le calendrier prévisionnel prévoit une mise au concours architecturale en décembre 2012 et le projet lauréat devrait être connu en mai 2013. Concernant le développement du site de Sylvana une séance d'information à la population aura lieu le 19 novembre 2012, avec les présences, notamment de M. Pierre-Yves MAILLARD, chef du département de la santé et de M. Pierre-François LEYVRAZ, Directeur du CHUV.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **M. Roger GIRARDET** a une remarque à faire sur la 1^{ère} information de M. le Syndic. La taxe au sac est quelque chose qui va toucher chacune et chacun, alors pourquoi la séance du 29 octobre n'est-elle pas ouverte à tous ?
- **M. Maurice MISCHLER** l'informe que le Conseil communal aura le dernier mot lors de la prochaine séance du mois de novembre, cette séance d'information ouverte uniquement aux conseillères et conseillers a été décidée, car plusieurs options sont encore ouverte et sont à discuter ; il est trop tôt pour en informer la population. Bien entendu, une fois la taxe acceptée, il l'espère, par le Conseil communal et la décision prise, à ce moment-là seulement, la Municipalité pourra en faire part à l'ensemble des habitants d'Epalinges.
- **Mme Chantal KUNZ** a une proposition importante à faire, vu le couac qui a eu lieu lors de la convocation des commissaires dernièrement. Il s'agit des adresses mails, en effet, lorsque l'on est nommé Président d'une commission, il doit convoquer les commissaires par mail avec mention que la liste des adresses mails a été adressée à chacune et à chacun par le Greffe. Or, cette liste date de 2011 et tout le monde sait



qu'il y a beaucoup de changements au niveau des adresses, elle s'est permise de déranger le Greffe qui a dû analyser si les données en sa possession étaient les mêmes que les siennes. Elle propose d'ajouter, en plus de l'adresse de la rue de la personne à convoquer, l'adresse mail mise à jour, ce qui éviterait un dérangement au Greffe et une erreur lors d'une convocation d'un commissaire.

- **M. Mazyar YOSEFI**, Président propose à Mme Chantal KUNZ d'adresser cette proposition au bureau du Conseil. Effectivement le bureau va dorénavant procéder de cette manière afin que le déroulement des convocations puisse être sans accroc.

La discussion n'est plus demandée. En espérant qu'au prochain Conseil, l'assemblée sera plus nombreuse, le Président donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil le 13 novembre prochain à 20h15 et souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

Il clôt la séance à 21h30.

Epalinges, le 29 septembre 2012

Le Président :

La Secrétaire

Mazyar YOSEFI

Françoise AUBERT